



Fumée à domicile

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 24 septembre 2004

Connaissez vous la proportion des domiciles privés en France où la fumée est interdite (par leurs occupants) ? Le chiffre est assez élevé au Canada mais je ne trouve rien concernant la France.

Réponse :

Nous sommes désolés de ne pas pouvoir satisfaire votre curiosité car, à notre connaissance, il n'existe aucune enquête de ce type en France. Il est à craindre que cette précaution sanitaire ne soit que très peu prise en considération !